

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT

Réuni le 18 février 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L212-10 à L212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Éducation ;
- Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, modifiée ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 09 décembre 2020 relative au règlement de fonctionnement du présent conseil ;
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires relatif au Budget Primitif pour l'exercice 2026 envoyé aux membres du Conseil d'Administration le 20 janvier 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 18 février 2026 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 28 janvier 2026 ;

Considérant que le compte financier unique relatif à l'exercice 2025 n'a pas pu être présenté et édité à date et que l'affectation des résultats de l'exercice 2025 reste une hypothèse du service finance de la Caisse des Ecoles,

Délibère :

Article 1^{er} :

Le budget primitif de l'exercice 2026 est voté par chapitres et arrêté aux chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :		
Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	9 838 220,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 819 325,00 €
65	Autres charges de gestion courante	253 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
68	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	452 388,50 €
	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	130 000,00 €
Total		22 503 433, 50 €

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
013	Atténuation de charges	171 500,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	6 164 000,00 €
74	Dotations et participations	16 065 200,00 €
75	Produits divers de gestion courante	20 900,00 €
77	Produits spécifiques	146 435,64 €
78	Reprise sur provision pour risques et charges	0 €
002	Résultat report ou anticipe	577 531,21 €
Total		23 145 566.85 €

- Section d'investissement :

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
13	Subventions d'investissement	146 435,64 €
20	Immobilisations incorporelles	27 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	948 000,00 €
Total		1 121 435,64 €

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserve	114 000,00 €
13	Subvention d'équipement	159 543,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	452 388,50 €
001	Reprise du résultat	2 004 648,19 €
Total		2 730 579, 69 €

Article 2 :

Copie de la présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Madame la comptable du Trésor Public, chargée des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 18 février 2026
Acte certifié exécutoire

Éric PLIEZ
Maire du 20^e arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

